



Togo-Tchad

Pascal Bodjona, le messenger confidentiel de Faure Gnassingbé

Lundi dernier, Pascal Bodjona, ministre à la présidence de la République togolaise, s'est rendu à N'Djamena (Tchad) pour une mission spéciale, portant un message de Faure Gnassingbé à l'attention du Maréchal Mahamat Idriss Déby Itno. Le message est qualifié de « confidentiel ».



PAGE 3

ECONOMIE



Transport routier

Tolérance zéro contre les chargements hors gabarit

La sécurité routière n'est pas une option, mais une impérative priorité nationale. Face à la recrudescence des infractions liées aux chargements hors gabarit, les autorités togolaises durcissent le ton. « La lutte contre les chargements hors gabarit constitue une priorité absolue pour garantir la sécurité routière sur l'ensemble du territoire national », rappelle le ministère de la Sécurité et de la Protection civile.

PAGE 5

PRODUITS FNFI



Echos des bénéficiaires

« Le FNFI m'a véritablement donné un bon en avant, un coup d'accélérateur à pouvoir prendre en mains mon destin », Sotowou Chantal

Ce mercredi, c'est Atakpamé, dans la région des Plateaux qui abrite votre rubrique « Echos des bénéficiaires des produits FNFI ». Ici, notre interlocuteur, du haut de ses 35 ans été, peut aujourd'hui se réjouir d'être un patron ...

PAGE 2

ECONOMIE

Journées du secteur privé

La 2^e édition s'ouvre sur des perspectives positives

Ce mardi 28 janvier marque le début de la 2^e édition des Journées du secteur privé. Cet événement d'envergure s'annonce comme un rendez-vous incontournable pour l'avenir de l'économie ...

PAGE 5



Elections sénatoriales

La campagne démarre demain

Les élections sénatoriales prévues au Togo auront lieu le samedi 15 février 2025. La campagne électorale démarrera demain, jeudi 30 janvier 2025, et prendra fin le jeudi 13 février 2025.

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Hadj 2025 : les inscriptions se poursuivent jusqu'au 28 février

Les préparatifs pour le prochain pèlerinage aux lieux saints de l'Islam se poursuivent. Les inscriptions, ouvertes depuis quelques mois, se poursuivront jusqu'au 28 février, a annoncé la Commission nationale du Hadj (CNH).

"Le système électronique d'inscription des pèlerins en Arabie saoudite sera fermé le 1^{er} mars", a-t-elle précisé.

S'agissant de l'établissement des documents de voyage, notamment le passeport, ainsi que la vaccination, il se déroulera sur le site de la Direction générale de la documentation nationale à partir du 1^{er} février.

En rappel, la dernière édition du Hadj qui a vu la participation de près de 2500 Togolais, a été marquée par la prise de mesures sanitaires préventives gouvernementales pour préserver l'intégrité de la délégation.

	SOMMAIRE	<p>Togo/Sécurité alimentaire Panier de la ménagère à l'horizon 2030</p>  <p>P 6&7</p>	<p>Tchad/Transition Les élections sénatoriales fixées au 25 février prochain</p>  <p>P 8</p>	<p>Protection de l'environnement en 2025 Les opportunités avec lesquelles l'on doit réaliser des progrès importants</p>  <p>P 10</p>
---	-----------------	---	---	--

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

« Le FNFI m'a véritablement donné un bon en avant, un coup d'accélérateur à pouvoir prendre en mains mon destin », Sotowou Chantal

Ce mercredi, c'est Atakpamé, dans la région des Plateaux qui abrite votre rubrique « Echos des bénéficiaires des produits FNFI ». Ici, notre interlocuteur, du haut de ses 35 ans été, peut aujourd'hui se réjouir d'être un patron couturier grâce au produit AJSEF du FNFI. Retour sur le parcours de Soulemana Abrazizou que nous avons rencontré dans les hauteurs de la ville aux sept collines.

des plateaux pour partager avec vous chers lecteurs les témoignages d'une bénéficiaire qui maîtrise assez bien les rouages de la finance inclusive. Après avoir obtenu avec succès tous les 4 paliers du crédit générique APSEF, crédit qui lui a permis de démarrer son activité de vente de produits alimentaires et divers, Sotowou Chantal, 43

Spécial (PAS-APSEF), crédit qui lui permet de consolider son activité qui dégage actuellement assez de revenus selon ses témoignages. Entretien avec notre heureuse bénéficiaire.

Sotowou Chantal a débuté son activité de vente de produits alimentaires à petite échelle grâce aux 4 cycles du crédit APSEF, qu'elle a obtenu

la région des plateaux. Ces 4 crédits lui ont donc permis de se lancer dans la commercialisation des produits alimentaires de première nécessité. Très vite, après avoir remboursé en intégralité ces 4 cycles de crédits, notre interlocutrice voit son activité prendre un certain envol qu'elle ne peut s'empêcher de viser loin, de passer à échelle son activité génératrice de revenus. Pour elle, il était alors venu le moment d'ouvrir un kiosque d'alimentation générale à proprement parler.

qui m'a permis avec mes économies antérieures de pouvoir louer ce petit kiosque et de pouvoir renforcer mon activité de vente de produits d'alimentation générale. Actuellement dans mon kiosque, on y trouve un peu de tout, du riz jusqu'aux bouteilles d'huile, en passant par les épices et les paquets de pâtes alimentaires. Le FNFI m'a véritablement donné un bon en avant, un coup d'accélérateur à pouvoir prendre en mains mon destin."

SOTOWOU Chantal réalise enfin son rêve de devenir une grande commerçante dans sa ville natale, et sa réussite est une succes storie d'autant plus qu'elle fait office de modèle pour les plus jeunes dans sa région.

" J'étais déjà au courant de l'existence du PAS APSEF qui était sensé nous soutenir à pouvoir passer à échelle l'exercice de nos activités génératrices de revenus. Ainsi donc je suis tout simplement parti revoir mon institution de microfinance pour voir à quelles autres conditions je pouvais être éligible au crédit PAS APSEF.

Vu que j'avais honoré mes engagements vis-à-vis des remboursements de mes crédits précédents, je réunissais alors toutes les conditions pour obtenir le crédit. C'est ainsi qu'après un petit processus de formation, je suis rentrée en possession d'un crédit de 100.000 FCFA

" Aujourd'hui, je ne me considère pas comme celle qui a atteint le plus haut niveau de bonheur, mais je me dis que j'ai réussi, car quand je regarde le chemin que j'ai parcouru, en passant par où j'ai quitté et où je suis actuellement, je me dis que j'ai tenu grâce à la détermination et à l'abnégation. Et comme le dit si bien le dicton, la réussite se trouve au bout de l'effort".



Sotowou Chantal

Echos des bénéficiaires des produits FNFI reste encore ce vendredi à Atakpamé dans la région

ans, bénéficie actuellement d'un crédit de 100.000 FCFA qui équivaut au Produit d'Accompagnement

grâce à l'accompagnement de COOPEC ILEMA, une institution de microfinance partenaire du FNFI dans

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodlakina

Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari

Responsable web :
Carlos Amevor

Comité de rédaction :
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima
Edem Dadzie
Attipoe Edem Kodjo

Edy Alley

Responsable administrative, financière
et commerciale:
AMAH Essognim

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

Elections sénatoriales

Les choses s'enchaînent rapidement, la campagne démarre demain

Les élections sénatoriales prévues au Togo auront lieu le samedi 15 février 2025. La campagne électorale démarrera demain, jeudi 30 janvier 2025, et prendra fin le jeudi 13 février 2025.



La semaine dernière, la Cour constitutionnelle a publié la liste définitive des candidats à cette élection. Ils sont au total 89. 41 sièges sont à pourvoir. Les grands électeurs dont les conseillers municipaux et régionaux vont voter. Conformément à la

Constitution du 6 mai 2024, l'élection des dirigeants des Conseils régionaux a eu lieu le 15 janvier dernier.

Dans son arrêté 0005/MATDCC-SG-DDCL du 22 janvier 2025, le ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de

la Chefferie coutumière, le colonel Hodabalo Awaté, a rendu publique la liste des présidents, vice-présidents, et rapporteurs des Conseils régionaux des 5 régions du pays.

Pour sa part, le mercredi 27 janvier 2025, la Haute

autorité de l'audiovisuel et de la communication (Haac), a fixé les dates et l'ordre de passage des messages des candidats aux élections sénatoriales sur les médias publics, à savoir : la TVT, radio Lomé, radio Kara, et Togo-Presse. Les partis politiques et indépendants comme le Comité d'action pour le renouveau (Car), le Mouvement patriotique pour la démocratie et le développement (MPDD), LR, Enfin le sourire, La Beauté, l'Alliance des démocrates pour le développement intégral (Addi), Batir, le Mouvement citoyen pour la démocratie et le développement (MCD), sont en course pour ces élections.

D'autres comme : l'Union des forces de changement (UFC), le Togo Autrement, les 2 Bisons, T et K Indépendant, J.E.T.E, les Ecologistes, la Cloche, Vivre ensemble, la Convergence patriotique panafricaine

(CPP), le FPP, Union pour la République (Unir), Cercle des leaders émergents (Cle), le Nouvel engagement togolais (Net), Dame nature, Renovation, le Parti pour la démocratie et le renouveau (PDR), participent à ces élections.

L'élection des sénateurs représente une étape supplémentaire dans la mise en place des institutions de la Vème République. 2/3 des sénateurs seront élus, tandis que le 1/3 sera désigné par le président de la République Faure Gnassingbé. Après son installation, le Sénat et l'Assemblée nationale se réuniront en Congrès pour élire le nouveau président de la République.

Le président du Conseil est pour sa part désigné au sein de la majorité siégeant à l'Assemblée nationale.

Edem Dadzie

Togo-Tchad

Pascal Bodjona, le messenger confidentiel de Faure Gnassingbé

Lundi dernier, Pascal Bodjona, ministre à la présidence de la République togolaise, s'est rendu à N'Djamena (Tchad) pour une mission spéciale, portant un message de Faure Gnassingbé à l'attention du Maréchal Mahamat Idriss Déby Itno. Le message est qualifié de « confidentiel ».

Ni Lomé ni N'Djamena n'ont donné d'indications sur le contenu de ce message. Le silence des deux capitales est révélateur de l'approche discrète privilégiée par le Togo, souvent perçu comme un acteur subtil et influent dans les cercles diplomatiques de la région. Faure Gnassingbé, coutumier des initiatives de médiation, semble poursuivre son rôle de facilitateur dans les dossiers sensibles qui agitent le Sahel et l'Afrique centrale, deux régions en proie à des tensions politiques et sécuritaires.

Pour le Maréchal Idriss Déby Itno, engagé dans une transition délicate depuis son accession au pouvoir en avril 2021, cette visite s'inscrit dans une dynamique où les alliances bilatérales et régionales jouent un rôle crucial. Le

Tchad, confronté à des insurrections armées et des défis liés à la gouvernance, reste une pièce maîtresse de la lutte contre le terrorisme au Sahel et dans le bassin du lac Tchad.

Bien que les autorités

l'Alliance des États du Sahel (AES), regroupant le Mali, le Burkina Faso et le Niger, pourraient avoir figuré au menu des discussions.

Le rôle du Togo dans la médiation sur les questions de sécurité et

s'inscrire dans cette logique de diplomatie proactive.

L'implication de Pascal Bodjona, figure influente du gouvernement togolais, n'est pas anodine. De retour dans le cercle des proches collaborateurs

Ce déplacement confirme l'intérêt stratégique du Togo pour les questions sahéliennes, non seulement pour des raisons sécuritaires, mais également pour renforcer son positionnement comme acteur clé des relations interafricaines.

La visite de Bodjona à N'Djamena pourrait annoncer des initiatives diplomatiques plus larges. Le ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et des Togolais de l'extérieur a récemment annoncé que le Togo n'exclut pas une possible adhésion à la Confédération de l'Alliance des États du Sahel (AES). Etant situé au cœur du Sahel, le Tchad était déjà très attendu dans cette organisation.

Le Togo joue-t-il des négociations de couloirs pour cette fin ? Les jours à venir pourraient apporter des éclaircissements sur cette rencontre dont l'impact dépasse probablement le cadre des seules relations bilatérales entre le Togo et le Tchad.



Pascal Bodjona (à gauche)

togolaises et tchadiennes n'aient laissé filtrer aucun détail, plusieurs hypothèses peuvent être avancées quant aux thématiques abordées. La sécurité régionale, la transition politique au Tchad, ou encore les récentes initiatives de

de stabilité en Afrique est reconnu. Récemment, Faure Gnassingbé a été sollicité par divers acteurs internationaux pour participer à des discussions sur la paix et la coopération au Sahel. La visite de Pascal Bodjona à N'Djamena pourrait donc

du président Faure Gnassingbé, M. Bodjona est souvent dépêché pour des missions où l'expertise et la discrétion sont nécessaires. Il jouait ce rôle par le passé, avant ses déboires avec la justice, et qui l'ont éloigné du sérail du pouvoir.

SIGNIFICATION DE LETTRE

en deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre (24) Janvier heures 15 minutes

A la requête de la **Compagnie Financière Africaine au Togo (COFINA TOGO)**, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 500 000 000 Francs CFA sfd, Agrément N° T/1/GFLM/2019/257 A, Arrêté N°036/MF/SG/CAS-IMEC, ayant son siège Social au 21, Boulevard du 13 Janvier, Kodjoviakopé Lomé-Togo, Société de Droit Togolais immatriculée au RCCM sous le numéro TG-LFW-01-2021-M-05906, NIF 1001330343, Tél : (+228) 22 23 68 60 / 92 68 60 60 / 98 68 60 60, agissant, pourvoies et diligences de son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège ;

Signifié en tête de celle des présentes, laissé à **KOINONIA SARI**, ayant son siège social à Lomé, quartier Lomé-nava, prise en la personne de sa représentante légale, **Madame Abra ASSIGNON épouse OHEMENG**, Tél : 91 40 62 62, ou étant et parlant à des portes du siège social étant fermées, la représentante légale, Madame Abra ASSIGNON, n'étant pas présente, j'ai conformément à l'art 50 du Code de Procédure Civile procédé à la notification par affichage à la porte principale de l'audience du Tribunal de Lomé de Lomé et par insertion dans tous les journaux nationaux et internationaux.

L'original d'une lettre en date à Lomé du 10 Janvier 2024, N° Ref: **CFNTG/JUR/MM/084/2024, Affaire COFINA TOGO SA**

KOINONIA SARI, représentée par **Madame Abra ASSIGNON épouse OHEMENG**, ayant pour **Objet** : Invitation à un arrêté de compte contradictoire, commençant par « Madame,

A la date du 30 juin 2024, la Compagnie Financière Africaine (COFINA) TOGO S.A avait accordé à la société **KOINONIA SARI U**, une restructuration d'un montant de cinquante-deux millions-deux-cent neuf mille (52.209.000) F CFA. Et se terminant par :

Dans l'attente d'une prompte réaction de votre part, Nous vous prions de recevoir, Madame, nos meilleures salutations

Lui déclarant que la présente signification est faite à toutes fins utiles que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES, ET A CE QU'ELLE NE L'IGNORE,

Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé tant l'original de la lettre sus-énoncée, que copie du présent exploit dont le coût est de **20.000 F CFA**.

L'HUISSIER

cofina

Lomé, le 10 Janvier 2024

KOINONIA SARI
Lomé, Q1 Lomé-nava
Tél : 91 40 62 62
Lomé-TOGO

Par lettre au porteur avec accusé de réception

N°Ref : CFNTG/JUR/MM/084/2024

Affaire : COFINA TOGO SA

C/ KOINONIA SARI
Représentée par Madame Abra ASSIGNON Epouse OHEMENG

Objet : Invitation à un arrêté de compte contradictoire

Madame,

A la date du 30 juin 2024, la Compagnie Financière Africaine (COFINA) TOGO S.A avait accordé à la société **KOINONIA SARI U**, une restructuration d'un montant de cinquante-deux millions deux cent neuf mille (52.209.000) F CFA sur une durée de vingt-quatre (24) mois, remboursable en vingt-quatre (24) échéances à compter du 05-08-24.

En couverture du remboursement de cette facilité, vous avez offert les garanties ci-après :

- Retèvement de l'hypothèque tenue de 1er rang, d'une valeur de 72 Millions F CFA sur un immeuble sis à Lomé et appartenant à Monsieur AYIBI-AKAKPO M THEPHILE,
- Nantissement de fonds de commerce chargés au stock à hauteur de 60 000 000 F CFA ;
- Cautions personnelle et solidaire de Monsieur ADONOU KOMLA et Madame AHO SEMALON AKU ;
- Signature de Convention de crédit ;

Malheureusement, après avoir retiré les fonds mis à votre disposition, vous n'avez plus respecté votre obligation de remboursement du prêt conformément à l'échéancier établi.

Nos différents échanges et correspondances portant sur le remboursement de vos engagements dans nos livres sont demeurés sans suite à ce jour ; de plus, vous êtes en situation d'impayés depuis plus de **cent trente-huit (38) jours** et les échéances échues et impayées se chiffrent à la somme de **Trente-huit millions trois cent quatre-vingt-trois (38 314 983) F CFA** en principal, sous réserves des intérêts et pénalités à échoir ;

Aussi par la présente, nous vous informons que nous procéderons à la dénonciation de la convention de crédit et nous vous invitons à vous rapprocher du Département juridique (Madame MESSANGAN Mireille), Tél : 92 11 63 33, mireille.messangan@cofinatogo.com, dans les locaux de la Direction Générale de COFINA sise à Kodjoviakopé, pour l'arrêté contradictoire de vos comptes ainsi qu'un règlement amiable.

Nous joignons à la présente le relevé de votre compte pour qu'au cas où vous ne pourriez pas vous présenter, que vous puissiez le cas échéant présenter vos observations y afférentes dans un délai d'un (01) mois à compter de la réception de la présente.

cofina

Passé ce délai sans aucune observation de votre part, votre compte sera réputé contradictoirement arrêté.

Dans l'attente d'une prompte réaction de votre part, Nous vous prions de recevoir, Madame, nos meilleures salutations

PIECES JOINTES

- Relevé de compte
- Décompte des sommes dues

Marcel DIGHÉ
Directeur Général

SIGNIFICATION DE LETTRE

en deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre (24) Janvier heures 15 minutes

A la requête de la **Compagnie Financière Africaine au Togo (COFINA TOGO)**, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 500 000 000 Francs CFA sfd, Agrément N° T/1/GFLM/2019/257 A, Arrêté N°036/MF/SG/CAS-IMEC, ayant son siège Social au 21, Boulevard du 13 Janvier, Kodjoviakopé Lomé-Togo, Société de Droit Togolais immatriculée au RCCM sous le numéro TG-LFW-01-2021-M-05906, NIF 1001330343, Tél : (+228) 22 23 68 60 / 92 68 60 60 / 98 68 60 60, agissant, pourvoies et diligences de son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège ;

Signifié et en tête de celle des présentes, laissé à **GROUP BIO PROD SARI**, ayant son siège social à Ago-Mtsamadou, prise en la personne de son représentant légal, **Monsieur Nape Seyidou GBATI**, Tél : 91 91 47 36 / 98 98 14, ou étant et parlant à des portes du siège social étant fermées, le représentant légal, Monsieur Nape Seyidou GBATI, n'étant pas présent, j'ai conformément à l'art 50 du Code de Procédure Civile procédé à la notification par affichage à la porte principale de l'immeuble de la Compagnie de Lomé et par insertion dans le journal tous jours.

L'original d'une lettre en date à Lomé du 09 Décembre 2024, N° Ref: **CFNTG/JUR/MM/178/2024, Affaire COFINA TOGO SA**

GROUP BIO PROD SARI, représentée par Monsieur Nape Seyidou GBATI, ayant pour **Objet** : Invitation à un arrêté de compte contradictoire, commençant par « Monsieur,

A la date du 28/12/23, la Compagnie Financière Africaine (COFINA) TOGO S.A avait accordé à la société **GROUP BIO PROD SARI**, un prêt d'un montant de cent quatre millions-vingt-sept mille (104 027 000) F CFA, en principal, sur une durée de six (06) mois dont deux (02) mois de différé total, remboursable en six (06) échéances à compter du 05-04-24.

Dans l'attente d'une prompte réaction de votre part, Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos meilleures salutations

Lui déclarant que la présente signification est faite à toutes fins utiles que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES, ET A CE QU'ELLE NE L'IGNORE,

Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé tant l'original de la lettre sus-énoncée, que copie du présent exploit dont le coût est de **20.000 F CFA**.

L'HUISSIER

cofina

Lomé, le 09 Décembre 2024

GROUP BIO PROD SARI
Agoé Mtsamadou
Tél : 91 91 47 36 / 98 98 14
Lomé-TOGO

Par lettre au porteur avec accusé de réception

N°Ref : CFNTG/JUR/MM/178/2024

Affaire : COFINA TOGO SA

C/ GROUP BIO PROD SARI
Représentée par Monsieur Nape Seyidou GBATI

Objet : Invitation à un arrêté de compte contradictoire

Monsieur,

A la date du 28/12/23, la Compagnie Financière Africaine (COFINA) TOGO S.A, avait accordé à la société **GROUP BIO PROD SARI**, un prêt d'un montant de cent quatre millions vingt-sept mille (104 027 000) de francs CFA, en principal, sur une durée de six (06) mois dont deux (02) mois de différé total, remboursable en six (06) échéances à compter du 05-04-24.

En couverture du remboursement de cette facilité, vous avez offert les garanties ci-après :

- Affectation hypothécaire de 1^{er} rang sur l'immeuble sis à Lomé Bô Massadon (P-Godé), d'une contenance de 1a 03ca, objet du Titre Foncier N°48.310 RT, appartenant à Madame ARIYI TON-ENI AMABI à hauteur de quarante-deux millions (42 000 000) F CFA ;
- Affectation hypothécaire de 1^{er} rang sur l'immeuble sis à Lomé Songuira Dabko, d'une contenance de 11a 97ca, objet du Titre Foncier N°53.460 RT, appartenant à Monsieur LAWANI Soumaila à hauteur de cinquante millions (50 000 000) F CFA ;
- Cautions personnelle et solidaire de Monsieur Nape Seyidou GBATI à hauteur de cent quatre millions vingt-sept mille (104 027 000) F CFA ;
- Signature de Billet à ordre.

Malheureusement, après avoir retiré les fonds mis à votre disposition, vous n'avez plus respecté votre obligation de remboursement du prêt conformément à l'échéancier établi.

Nos différents échanges et correspondances portant sur le remboursement de vos engagements dans nos livres sont demeurés sans suite à ce jour ; de plus, vous êtes en situation d'impayés depuis plus de **cent trente-six (36) jours** et les échéances échues et impayées se chiffrent à la somme de **cent quatre-vingt-sept mille sept cent trente-six (101 787 736) FCFA** en principal, sous réserves des intérêts et pénalités à échoir ;

Aussi par la présente, nous vous informons que nous procéderons à la dénonciation de la convention de crédit et nous vous invitons à vous rapprocher du Département juridique (Madame MESSANGAN Mireille), Tél : 92 11 63 33, mireille.messangan@cofinatogo.com, dans les locaux de la Direction Générale de COFINA sise à Kodjoviakopé, pour l'arrêté contradictoire de vos comptes ainsi qu'un règlement amiable.

cofina

Nous vous informons par ailleurs que vous disposez toujours du dépôt de garantie d'un montant de cinq millions (4.000.000) F CFA en nos livres.

Aussi par la présente, nous vous informons que nous procéderons à la dénonciation de la convention de crédit et nous vous invitons à vous rapprocher du Département juridique (Madame MESSANGAN Mireille), Tél : 92 11 63 33, mireille.messangan@cofinatogo.com, dans les locaux de la Direction Générale de COFINA sise à Kodjoviakopé, pour l'arrêté contradictoire de vos comptes ainsi qu'un règlement amiable.

Nous joignons à la présente le relevé de votre compte pour qu'au cas où vous ne pourriez pas vous présenter, que vous puissiez le cas échéant présenter vos observations y afférentes dans un délai d'un (01) mois à compter de la réception de la présente.

Passé ce délai sans aucune observation de votre part, votre compte sera réputé contradictoirement arrêté.

Dans l'attente d'une prompte réaction de votre part, Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos meilleures salutations

PIECES JOINTES

- Relevé de compte
- Décompte des sommes dues

Marcel DIGHÉ
Directeur Général

Journées du secteur privé

La 2^e édition s'ouvre sur des perspectives positives pour l'économie togolaise

Ce mardi 28 janvier marque le début de la 2^e édition des Journées du secteur privé. Cet événement d'envergure s'annonce comme un rendez-vous incontournable pour l'avenir de l'économie nationale. Il a été initié par le ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Consommation locale, en collaboration avec les acteurs économiques.

par des webinaires et sessions interactives, précise un communiqué du ministère de tutelle. Point d'orgue de l'événement : le forum de la sous-traitance et des partenariats, prévu le 30 janvier. Ce moment-clé réunira des membres

développement. Les TPME constituent un pilier essentiel de l'économie togolaise. D'après les chiffres du ministère du Commerce, elles représentent près de 90 % des entreprises en activité, contribuent à hauteur de 40 % au PIB et



Journée nationale de partenariat (JNP) public-privé 2023 (Image d'archives)

Placée sous le haut parrainage du Premier ministre Victoire Tomegah-Dogbé, cette rencontre met en lumière un enjeu fondamental : « le partenariat entre les grandes entreprises et les TPME, un levier de développement économique ». Durant 3 jours, entrepreneurs, investisseurs et décideurs se pencheront sur les enjeux et défis liés aux partenariats entre les grandes entreprises et les TPME au Togo ainsi que des approches de solutions. Cette assise sera marquée

du gouvernement, des représentants d'institutions financières et des experts du domaine, une occasion unique pour « contribuer à faire croître la collaboration entre les grandes entreprises et les TPME au Togo ». Les échanges porteront notamment sur le financement des TPME, avec pour ambition de renforcer leur compétitivité dans un contexte de concurrence accrue. Il s'agira également d'examiner comment les grandes entreprises pourraient jouer un rôle plus significatif dans leur

générent 60 % des emplois du secteur privé.

Avec pour slogan "Ensemble, pour un secteur privé dynamique et résilient au service de l'économie nationale", cet événement ambitionne de poser les jalons d'une croissance inclusive et durable. Alors que le Togo mise sur le renforcement de son secteur privé, cette initiative pourrait bien marquer un tournant décisif vers une économie plus prospère et solidaire.

E.A.

Lutte contre le blanchiment

La Commission bancaire de l'Umoa épingle un établissement togolais

La vigilance des régulateurs financiers de l'Union monétaire ouest-africaine (Umoa) s'est une nouvelle fois affirmée avec la sanction infligée à une banque implantée au Togo. Lors de sa 144^e session, tenue le 16 décembre 2024, la Commission bancaire a épingle cet établissement pour de graves manquements aux normes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).

L'établissement bancaire en question a écopé d'un blâme officiel ainsi qu'une amende de 151 millions de FCFA. Selon les autorités, cette sanction fait suite à des « faiblesses relevées dans son dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ». Ces lacunes ont été mises en évidence lors d'une inspection rigoureuse, confirmant l'urgence d'un renforcement des mécanismes de contrôle au sein du secteur bancaire.

Sans révéler l'identité de l'opérateur concerné, une pratique courante dans ce type d'affaire, la Commission bancaire rappelle ainsi aux institutions financières leur responsabilité dans la sécurisation des flux monétaires et leur devoir d'observer scrupuleusement les textes en vigueur.

Le Togo n'est pas un cas isolé dans cette vague de sanctions. D'autres établissements de la sous-région ont également été rappelés à l'ordre. Une banque implantée au Sénégal a été lourdement sanctionnée à hauteur de 300 millions de FCFA, tandis

qu'un établissement basé au Bénin a écopé d'une amende de 38 millions de FCFA. Ces décisions illustrent la volonté de l'Umoa de garantir l'intégrité du système financier et de dissuader toute défaillance en matière de conformité réglementaire.

Cette série de sanctions s'inscrit dans un contexte de surveillance accrue du secteur bancaire en Afrique de l'Ouest. L'année précédente, un autre acteur bancaire togolais ainsi qu'un dirigeant avaient déjà été sanctionnés pour des irrégularités financières. Ces mesures disciplinaires visent à assainir le secteur et à renforcer la confiance des investisseurs et clients.

Dans un monde où les flux financiers illicites menacent l'économie et la stabilité des États, la Commission bancaire de l'Umoa démontre, par ces décisions fermes, qu'elle ne tolérera aucun relâchement. Pour les banques de la sous-région, le message est clair. La rigueur et la transparence ne sont plus des options, mais des impératifs.

E. Alley

Transport routier

Tolérance zéro contre les chargements hors gabarit, prévient le ministère de la Sécurité

La sécurité routière n'est pas une option, mais une impérative priorité nationale. Face à la recrudescence des infractions liées aux chargements hors gabarit, les autorités togolaises durcissent le ton. « La lutte contre les chargements hors gabarit constitue une priorité absolue pour garantir la sécurité routière sur l'ensemble du territoire national », rappelle le ministère de la Sécurité et de la Protection civile.

Le souvenir douloureux de l'effondrement de la passerelle piétonne d'Agoè Zongo sur la route nationale n°1 hante encore les esprits. Ce tragique accident, provoqué par le non-respect des règles en matière de convois exceptionnels, a coûté la vie à plusieurs citoyens. Il aurait pu être évité si les normes avaient été respectées. Pourtant,

malgré les rappels incessants des autorités et les campagnes de sensibilisation, certains conducteurs persistent

encore une fois cette inconscience. Deux conducteurs transportant des cuves sur des plateaux inadaptés ont été



Chargement hors gabarit

dans l'irresponsabilité.

Des infractions récurrentes, des sanctions renforcées

L'incident du vendredi 24 janvier 2025 illustre

interceptés par la Division de la sécurité routière (DSR). Leur chargement excédait largement les normes autorisées et ils ont tenté de forcer le passage aux portiques d'Adécopé,

mettant en danger de nombreuses vies. Un comportement jugé « inacceptable et intolérable » par les autorités.

Face à cette situation alarmante, la politique de tolérance zéro est officiellement enclenchée. Désormais, toute violation de la réglementation fera l'objet de sanctions exemplaires. En plus des amendes et sanctions prévues par le code de la route, ces infractions tombent sous le coup du code pénal togolais. « Tout contrevenant qui met en péril la sécurité publique s'expose à des sanctions exemplaires », prévient le ministère.

La vigilance citoyenne, un levier indispensable

Cependant, la responsabilisation ne doit

pas uniquement reposer sur les forces de l'ordre. La population a un rôle essentiel à jouer dans ce combat pour la sécurité collective. Un numéro d'alerte, le 1014, a été mis en place pour signaler tout chargement hors gabarit. Ce dispositif permet une intervention rapide et efficace des forces de sécurité.

La sécurité routière est l'affaire de tous. Par une vigilance accrue et une application stricte des lois, il est possible d'éviter d'autres drames et de garantir un réseau routier plus sûr pour chaque citoyen. La route n'est pas un terrain d'imprudence, mais un espace où précaution et responsabilité doivent prévaloir.

Edy Alley

Togo/Sécurité alimentaire

Panier de la ménagère à l'horizon 2030

Le secteur agricole endosse une importante partie de l'économie togolaise. Face aux enjeux actuels liés à la sécurité alimentaire, à la croissance démographique et au changement climatique, une politique de modernisation de l'agriculture est initiée. L'objectif est de renforcer la sécurité alimentaire, avec l'appui des partenaires.

Banque islamique de développement (BID) est l'un d'entre eux. Elle met toujours la main à la poche, subjuguée par les efforts du pays. La sécurité alimentaire étant l'un des facteurs de progrès, le chef de l'État Faure Gnassingbé a pris sur lui de toujours motiver son gouvernement à privilégier la production nationale

milliards de francs CFA non pas pour le secteur agricole, mais pour aider le pays dans sa lutte pour la protection côtière. Le pays compte 3,6 millions d'hectares de terres cultivables qui recouvrent 60 % de sa superficie totale. Le ministère de l'Agriculture a souligné en 2020 que le secteur agricole crée

milliards de francs. Toujours dans la région de la Kara, les Zones d'aménagement agricole planifiées (Zaap) développent l'agriculture en fournissant aux exploitants des infrastructures comme les routes d'accès, les pistes rurales, les réseaux d'irrigation, la formation agricole, l'accès au crédit, etc.

Dans ladite région, la superficie couverte par les Zaap est de 11 800 ha, soit près d'un tiers de la superficie totale des Zaap installées sur le territoire qui est de 32 230 ha. Le Mifa, le Purs, le FNFI qui accorde des crédits... sont d'autres mécanismes qui font du bien au secteur. Tous ces efforts combinés améliorent l'existence des acteurs concernés.

Autosuffisance alimentaire : accompagnement de la BAD

Le Togo a signé en octobre 2024 un accord de financement d'un montant de plus de 16 milliards de francs CFA avec la BAD. C'est un financement destiné à soutenir la phase 2 du Projet de transformation agroalimentaire (PTA-Togo). Une des offensives phares consignées dans la Feuille de route gouvernementale

bénéfiques aux acteurs en ce sens qu'elles offrent des opportunités d'entrepreneuriat aux jeunes et aux femmes, renforcent la sécurité alimentaire sur l'étendue du territoire.

La première phase du Projet de transformation agroalimentaire du Togo a permis aux pouvoirs publics de relever la tête de plusieurs producteurs de l'eau. Des avancées concrètes ont été obtenues comme la mobilisation de 11 100 hectares qui sont répartis dans 31 Zones d'aménagement agricole planifiées (Zaap) et la construction de 7 centres de transformation agricole (CTA). Il s'agit des infrastructures qui améliorent la productivité agricole, réduisent les pertes post-récoltes et augmentent de façon appréciable les revenus des agriculteurs togolais.

L'utilité du PTA-Togo 2 réside dans le fait qu'il renforcera les acquis de la première phase et étendra les zones de transformation agroalimentaire. La construction d'un parc agro-industriel moderne est prévue. Il va être équipé d'une voirie, des réseaux d'eau et d'électricité, d'une fibre optique indispensable aux entreprises agro-industrielles.



Un tracteur

Initiatives variées

Beaucoup d'initiatives contribuent au renforcement de la productivité, améliorent la résilience face aux crises et garantissent l'autosuffisance alimentaire à long terme. Sur ce chantier, la Banque africaine de développement (BAD) est l'un des partenaires privilégiés. L'excellente relation entre le gouvernement et l'institution a poussé cette dernière à faire un nouveau geste pour faire de l'agriculture togolaise un moteur de croissance inclusive et de création d'emplois. Elle est admirative des efforts du pays en la matière.

Agriculture togolaise : la BAD en appui

Des évolutions sont observées dans le secteur agricole, la colonne vertébrale de l'économie togolaise. Moteur de développement, l'agriculture profite des réformes, des investissements et des initiatives mises en œuvre par le gouvernement, accompagné par ses partenaires. La

et la consommation des produits locaux. « Nous voulons consommer ce que nous produisons », faisait-il savoir tout récemment. L'embellie remarquée dans le secteur est la résultante de la stratégie de transformation progressive d'une agriculture de subsistance vers une agriculture commerciale et mécanisée. Ce virage rend le secteur plus productif, rentable et résilient face aux aléas climatiques.

Le pays bénéficie du soutien de la Banque islamique de développement (BID). Le 14 octobre 2024, l'institution a approuvé un financement de 60 millions de dollars en faveur du Togo, ce qui revient à plus de 36 milliards de francs CFA. Le montant est destiné à améliorer la qualité de vie des populations les plus vulnérables, à travers un soutien davantage élevé pour la productivité agricole et pour les activités génératrices de revenus des ménages d'agriculteurs. En

septembre 2023 déjà, la même banque avait renforcé son engagement au Togo. Elle a approuvé un décaissement de 84

deux fois plus de richesse qu'en 2010. Les données indiquent que le PIB agricole est passé de 640,6 milliards à 1 354,4 milliards de francs CFA en 2019. La création des agropoles, projet engagé depuis 2019, améliore justement le travail des producteurs en les intégrant dans les chaînes de valeur agricoles et en facilitant leur accès aux ressources et aux



Des agriculteurs à la moisson

marchés. L'agropole de Kara, par exemple, produit du maïs, du riz, du sésame, de l'anacarde, du poulet, du poisson. Il pèse 35,19

2025, le PTA vise à moderniser l'agriculture et à encourager sa transformation industrielle. Ses réalisations sont

Grand projet développé par le gouvernement, les Zaap rendent meilleure l'économie du



Dans une Zaap à Gamé (Moyen-Mono)

Togo en contribuant au développement et à la modernisation du secteur agricole. Ces zones soutiennent la production agricole à grande échelle en mettant à disposition des producteurs des terres riches, aménagées et équipées. À fin novembre 2023, les autorités revendiquaient 222 Zaap déjà installées dans le pays sur les 400 prévues d'ici 2025. Il est très visible que le Togo affirme et réaffirme sa volonté de poursuivre les réformes et les projets dont le seul but est de faire de l'agriculture un moteur de développement qui puisse faire du pays un hub logistique et de services dans la sous-région.

Objectif "Faim zéro" à l'horizon 2030

Le Togo s'engage à éradiquer la faim et la malnutrition d'ici quelques années, en conformité avec l'Objectif de développement durable (ODD) numéro 2 qui vise à « éliminer la faim, à assurer la sécurité alimentaire, à améliorer la nutrition et à promouvoir une agriculture durable ». Le chef de l'État Faure Gnassingbé est le premier soldat au front de

cette bataille, convaincu que plus personne ne doit mourir de faim.

L'objectif "Faim zéro" à l'horizon 2030 est de garantir à toute la population, peu importe le milieu géographique, un accès à une alimentation suffisante et nutritive tout au long de la vie, en particulier pour les groupes vulnérables comme les enfants et les femmes enceintes. Il n'échappe à la connaissance de personne que face aux défis de la sécurité alimentaire auxquels font face tous les pays, l'État du Togo a entrepris de multiples réformes et des initiatives au cours de ces dernières années pour stimuler la production agricole.

Selon le ministère de l'Agriculture, le taux de couverture des besoins en produits vivriers est passé de 142 % en 2010 à 152 % en 2023. En ce qui concerne la croissance agricole, elle a évolué de 3,95 % en 2010 pour s'établir à environ 5 % en 2023, malgré les impacts négatifs qui ont pu être engendrés par la maladie à coronavirus Covid-19. Plus que jamais, le Togo s'accroche à son ambition

de chasser la faim hors de son territoire. Dans cette optique, le gouvernement a réalisé en 2018, avec l'appui du Programme alimentaire mondial (PAM), une revue stratégique ayant permis d'identifier les défis et de proposer des réponses en vue de l'élimination complète de la faim sur le territoire.

Avec une contribution à 40

d'emplois, de vecteur de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de réduction de la pauvreté dans les zones. Dans cette dynamique de résorber progressivement la faim, le Togo s'est doté en juillet 2023 d'une feuille de route pour la transformation des systèmes alimentaires d'ici 2030. Elle a pour objectif général de doter le Togo de systèmes alimentaires durables, résilients et équitables, satisfaisant aux besoins réels des populations pour un capital humain suffisamment productif et un développement socioéconomique inclusif et durable.

En mars 2022, le ministère de l'Agriculture a relevé une hausse de 30 % de la production de soja qui a été de 200 000 tonnes en 2021. Le maïs, la céréale la plus consommée dans

une croissance est aussi soulignée. Elle est de 7,5 % sur la période 2022-2023. La quantité produite a atteint 2,4 millions de tonnes en 2023, contre 2,23 millions de tonnes de tubercules en 2022. Les enfants étant des êtres vulnérables, le projet de Filets sociaux et services de base (FSB) est l'une des initiatives mises en place par le gouvernement pour lutter contre l'insuffisance alimentaire et la malnutrition chez les élèves.

Le bilan des 6 ans de mise en œuvre des filets sociaux de base (FSB) effectué en mai 2024 démontre que le financement final du projet est de 39,32 milliards de francs. De 2017 à 2023, sur financement de la Banque mondiale, 15 millions de repas scolaires ont été fournis à 52 173 élèves de 161 écoles primaires publiques.



Pour une sécurité alimentaire

% du Produit intérieur brut (PIB) et une occupation de 65% de la population active, le secteur agricole devient davantage un véritable moteur de croissance économique, de création

le pays, affiche également une augmentation de près de 14 %. Elle atteint 1,06 million de tonnes en 2023, contre 929 000 tonnes en 2021. En ce qui concerne la production de tubercules,

Sur financement de l'État, 157 888 élèves, dont 76 879 filles, ont bénéficié de repas dans 1 020 écoles primaires publiques.

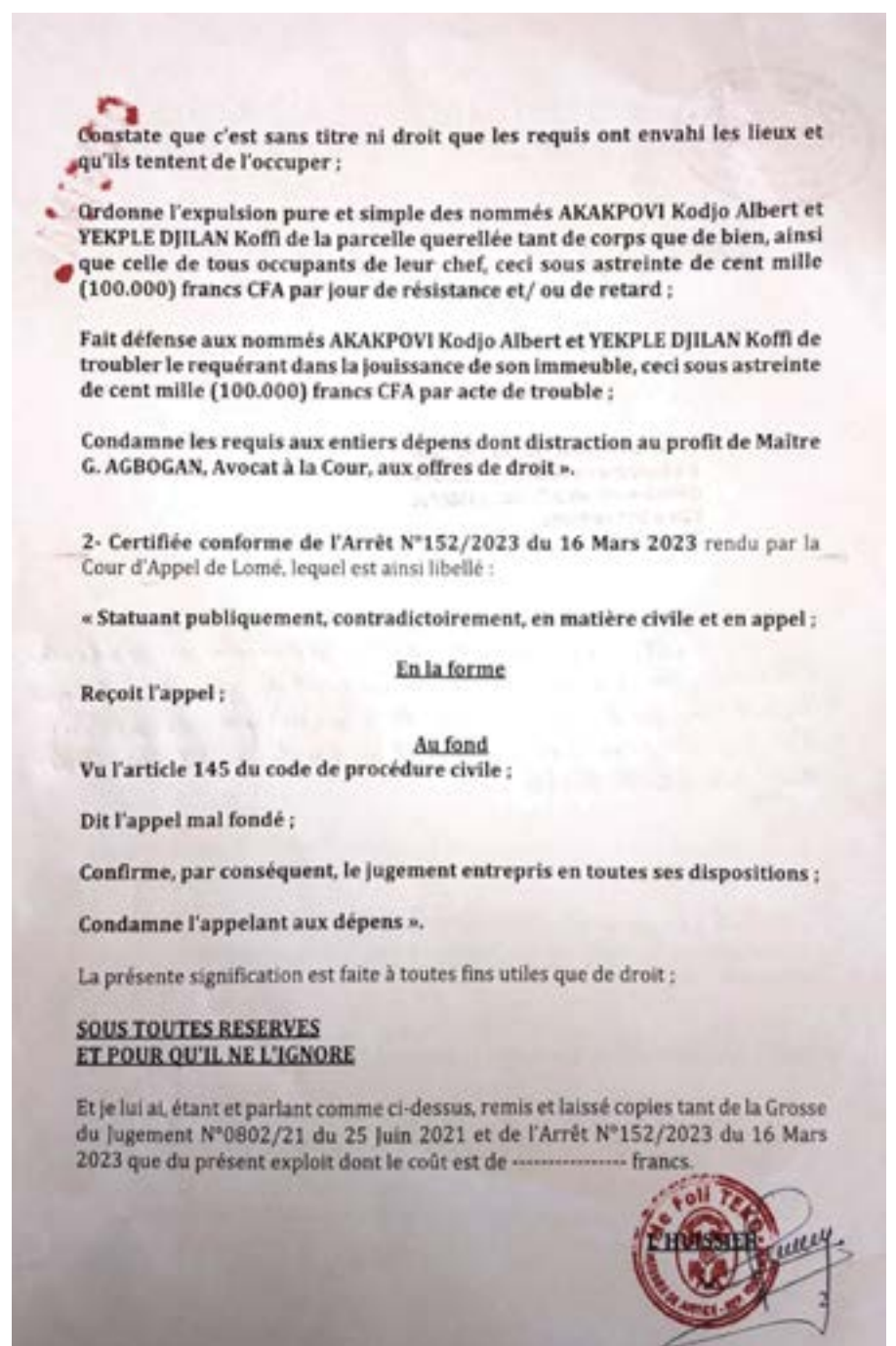
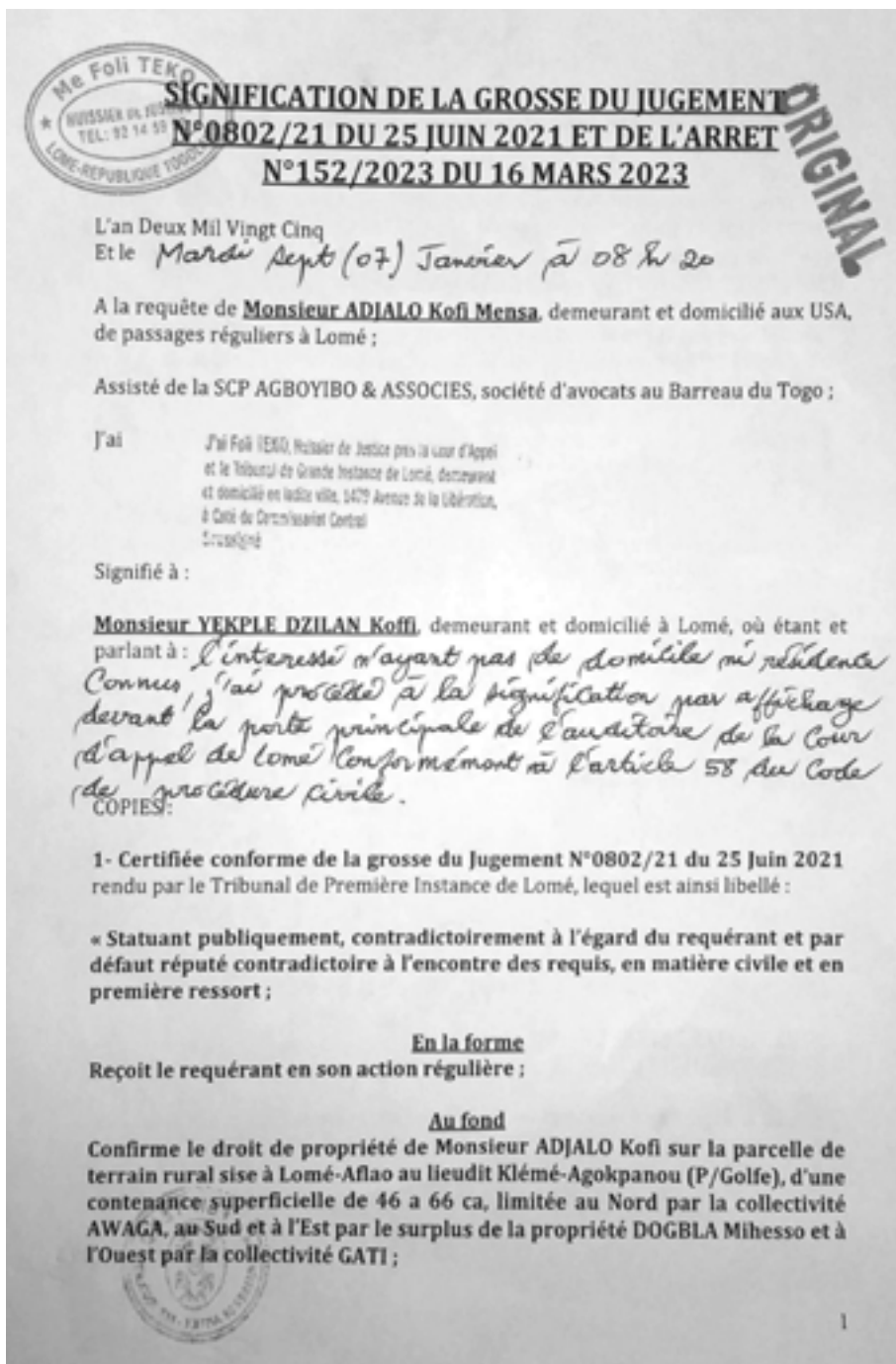
Attipoe Edem Kodjo

CHINA MOUTAI

DISPONIBLE DANS LES BARS RESTAURANTS ET SUPERMARCHÉS
IMMEUBLE MARINA BAY . BOUTIQUE NS . BOULEVARD DU MOND

INFOLINE: +228 70340292 | MOUTAI TOGO & BÉNIN
WWW.GMDISTRIBUTIONS.COM

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ



USA/Justice

Poursuites contre Trump : la nouvelle administration limoge tous ceux qui ont participé aux poursuites contre le président

L'administration du président Donald Trump a procédé, lundi 27 janvier, au limogeage de plusieurs responsables du ministère de la Justice ayant participé aux enquêtes pénales fédérales contre le chef de l'État, ont rapporté une source officielle et des médias américains. Ces procédures avaient été abandonnées après la réélection de Donald Trump en novembre 2024.

L'ancien procureur spécial Jack Smith, qui dirigeait ces dossiers, avait quitté ses fonctions le 10 janvier, dix jours avant l'investiture du président réélu. Les licenciements visent une dizaine de collaborateurs ayant travaillé sous sa direction, parmi lesquels figuraient plusieurs procureurs fédéraux.

Selon un haut responsable du ministère ayant requis l'anonymat, le ministre de la Justice par intérim, James McHenry, a justifié cette décision par la nécessité de garantir une loyauté sans faille à l'agenda présidentiel.

« Leur implication significative dans les poursuites contre le président a conduit à une perte de confiance », a-t-il précisé, sans divulguer les noms des personnes concernées.

Jack Smith avait été chargé de deux enquêtes majeures : l'une pour tentatives illégales d'inverser les résultats de l'élection présidentielle de 2020, et l'autre pour rétention de documents classifiés après le départ de Donald Trump de la Maison Blanche. Fin novembre, il avait recommandé l'arrêt des poursuites, décision entérinée après consultations internes.

Le ministère de la Justice a rappelé que sa politique, établie depuis le scandale du Watergate en 1973, stipule qu'un président en exercice ne peut faire

l'objet de poursuites pénales. Toutefois, un rapport détaillé sur les investigations menées a été remis au ministre sortant Merrick Garland et publié partiellement, à l'exception des conclusions concernant la rétention de documents classifiés, affaire pour laquelle deux assistants de Donald Trump restent poursuivis.

Lors de son discours d'investiture le 20 janvier, Donald Trump a promis de réformer en profondeur le ministère de la Justice. « Les plateaux de la balance de la justice seront rééquilibrés », a-t-il déclaré, dénonçant ce qu'il qualifie de « malveillance et instrumentalisation injuste de la justice contre un opposant politique ».

T.M.

Tchad/Transition

Les élections sénatoriales fixées au 25 février prochain

Le Tchad organisera les élections sénatoriales le 25 février prochain, a annoncé dimanche 26 janvier l'Agence nationale de gestion des élections (ANGE). Cette échéance marque la dernière étape de la transition politique amorcée en avril 2021, après le décès du président Idriss Déby Itno. Selon Ahmed Barchiret, président de l'ANGE, « la convocation du corps électoral sera faite par décret pour permettre la tenue effective des élections ».

Le futur Sénat sera composé de membres représentant les collectivités autonomes pour un mandat de six ans. Deux tiers des sénateurs seront élus au suffrage universel indirect par un collège électoral composé de conseillers communaux et provinciaux. Le dernier tiers sera nommé par le président de la République. Seize formations politiques participent à ce scrutin, avec un total de 119 candidats, dont 71 hommes (60 %) et 48 femmes (40 %), selon le communiqué de l'ANGE. La liste définitive des candidats doit être validée par le Conseil constitutionnel au plus tard le 1er février.

Les élections sénatoriales

font suite aux scrutins législatifs, provinciaux et locaux organisés en décembre dernier, lors desquels environ huit millions de Tchadiens se sont rendus aux urnes, soit un taux de participation de 51,56 % selon l'ANGE. Le Conseil constitutionnel a confirmé en janvier la victoire du Mouvement patriotique du salut (MPS), parti au pouvoir.

Mahamat Idriss Déby, 40 ans, dirige le pays depuis avril 2021 après avoir été proclamé chef de l'État par l'armée à la suite du décès de son père, Idriss Déby Itno. En mai 2024, il a obtenu un mandat présidentiel de cinq ans lors d'une élection présidentielle.

Le processus électoral se poursuit avec cette dernière étape, qui complètera la mise en place des institutions prévues pour assurer la stabilité politique au Tchad.

T.M.

Moov Africa Togo	FORMULAIRE	REFERENCE : DAF.ERQ.195
MODELE AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT		INDICE DE REVISION : 00
		PAGINATION : Page 1 sur 1

Parution N°1	28/01/2025	Parution N°2	31/01/2025
--------------	------------	--------------	------------

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT MOOV AFRICA TOGO



Dans le cadre de la consultation ci-dessous, Moov Africa Togo vous demande de bien vouloir lui transmettre vos propositions techniques, administratives et financières.

Les appels d'offres sont ouverts à tous les soumissionnaires qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le dossier d'appel d'offres.

Le Dossier d'appel d'offres complet peut être obtenu par les sociétés intéressées sur demande à l'adresse suivante : (ServiceAchats@moov-africa.tg). Les sociétés intéressées doivent joindre une copie de la carte d'immatriculation fiscale à cette demande.

#	Titre Appel d'Offre	N° Appel d'Offre	Date de Clôture des dépôts
01	Recrutement d'Agences commerciales chargées des prestations commerciales pour Moov Africa Togo	002/2025/MAT	14/02/2025

Les offres sont attendues au bureau d'ordre de la Direction Générale de Moov Africa Togo au **plus tard à la date indiquée plus haut à 12h00 GMT** suivant les conditions de soumission fournies par le cahier des charges.

Protection de l'environnement en 2025

Les opportunités avec lesquelles l'on doit réaliser des progrès importants

La ville amazonienne de Belém, au Brésil, sera au centre des efforts mondiaux de lutte contre la crise climatique en novembre 2025, lorsqu'elle accueillera l'une des conférences climatiques les plus importantes de l'Organisation des Nations unies (Onu) de ces dernières années. Il s'agit de la 30ème Conférence des Parties (CoP 30) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

D'ici là, de nombreuses opportunités se présenteront pour réaliser des progrès importants sur plusieurs questions liées au climat, depuis les niveaux stupéfiants de pollution plastique jusqu'au financement de la transition vers une économie mondiale plus propre.

Peut-on maintenir l'objectif de 1,5 degré Celsius vigueur ?

« Maintenir le 1,5 en vie » est le cri de ralliement de l'Onu depuis plusieurs années, en référence à l'objectif de garantir que les températures mondiales moyennes qui ne dépassent pas de 1,5 degré Celsius les niveaux préindustriels. Le consensus scientifique est que l'inaction aurait des conséquences catastrophiques, notamment pour les États dits « de première ligne », tels que les nations insulaires en développement qui pourraient disparaître sous l'océan, à mesure que le niveau de la mer monte. Lors de la CoP 30, la conférence des Nations unies sur le climat qui doit se tenir du 10 au 21 novembre 2025, l'atténuation (autrement dit, les mesures et les politiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre qui contribuent à la hausse des températures) devrait être au cœur des préoccupations. Les nations du monde entier arriveront avec des engagements renforcés et plus ambitieux en matière de réduction des gaz à effet de serre.

Cela constitue à la fois une reconnaissance du fait que les engagements existants sont totalement insuffisants pour faire baisser les températures, et une partie de l'accord que les États membres ont signé en 2015 lors de la CoP 21 de Paris (les nations sont censées « augmenter »

leurs engagements tous les cinq ans).

La dernière fois que cela s'est produit, c'était lors de la CoP de Glasgow en 2021, retardée d'un an en raison de la pandémie de la Covid-19.

Protéger la nature

La tenue de la CoP 30



Un perroquet sur une branche, symbole de la vitalité environnementale

dans la région de la forêt amazonienne au Brésil revêt une importance symbolique. Cela rappelle les premiers efforts internationaux pour protéger l'environnement : le « Sommet de la Terre », qui a conduit à l'élaboration de trois traités environnementaux sur le changement climatique, la biodiversité et la désertification, s'est tenu dans la ville brésilienne de Rio de Janeiro en 1992.

L'emplacement de la forêt tropicale souligne également le rôle que joue la nature dans la crise climatique. La forêt tropicale est un immense « puits de carbone », un système qui absorbe et stocke le CO₂, un gaz à effet de serre, et l'empêche de pénétrer dans l'atmosphère, où il contribue au réchauffement du globe. Malheureusement, les forêts tropicales et d'autres « solutions fondées sur la nature » sont menacées par le développement humain, comme l'exploitation forestière illégale qui a dévasté de vastes pans de la région. L'Onu compte poursuivre les efforts entrepris en 2024 pour améliorer la protection de la forêt tropicale et d'autres écosystèmes, lors des négociations sur la biodiversité qui doivent reprendre à Rome en février.

Qui va payer pour tout cela ?

Le financement est

depuis longtemps une question épineuse dans les négociations internationales sur le climat. Les pays en développement soutiennent que les pays riches devraient contribuer beaucoup plus aux projets et initiatives qui leur permettront de s'éloigner des combustibles fossiles

et d'alimenter leurs économies grâce à des sources d'énergie propres. Les pays riches estiment de leur côté que les économies à croissance rapide comme la Chine, qui est désormais le plus grand émetteur de gaz à effet de serre au monde, doivent également payer leur part.

Lors de la CoP 29 à Bakou, en Azerbaïdjan, une avancée majeure (mais dénoncée par les pays du Sud, notamment les sociétés civiles), a été réalisée avec l'adoption d'un accord visant à tripler le montant des financements climat versés aux pays en développement, pour le porter à 300 milliards de dollars par an, d'ici 2035.

L'accord constitue une avancée certaine, mais la somme finale est bien inférieure aux 1.300 milliards de dollars jugés nécessaires par les experts du climat pour que ces pays puissent s'adapter à la crise. Tout le monde peut constater que le fossé est immense, et que l'on n'a même pas atteint le ¼ du financement attendu.

Par ailleurs, la somme précédente de 100 milliards de dollars par an acceptée depuis 2009 par les pays industrialisés, pollueurs, n'a jamais véritablement été mobilisée au profit de la justice climatique. Il faut donc s'attendre à nouveau à ce que cette nouvelle promesse ne soit pas tenue. L'on peut s'attendre à de nouvelles avancées sur le financement en 2025, lors

d'un sommet en Espagne fin juin. Les conférences sur le financement du développement n'ont lieu qu'une fois tous les 10 ans, et l'édition de cette année est présentée comme une occasion d'apporter des changements radicaux à l'architecture financière internationale.

Vivement des réformes au niveau de l'architecture financière, parce que c'est le nœud du problème. Plusieurs voix autorisées ont déjà relevé des déséquilibres dans le système. Les préoccupations environnementales et climatiques seront soulevées, et des solutions potentielles telles que la fiscalité verte, la tarification du carbone et les subventions seront toutes sur la table.

Énoncer la loi

Lorsque l'attention de la Cour internationale de justice (CIJ) s'est tournée vers le changement climatique en décembre dernier, elle a été saluée comme un moment historique en ce qui concerne les obligations juridiques des États en vertu du droit international. Le Vanuatu, un État insulaire du Pacifique particulièrement vulnérable à la crise, a demandé à la Cour de rendre un avis consultatif, afin de clarifier les obligations des États en matière de changement climatique et d'éclairer toute procédure judiciaire future.

Pendant deux semaines, 96 pays et 11 organisations régionales ont participé à des audiences publiques



Les populations du Vanuatu souffrent à cause de la détérioration de l'environnement

devant la Cour, dont le Vanuatu et un groupe d'autres États insulaires du Pacifique, ainsi que des économies majeures comme la Chine et les États-Unis.

La CIJ délibérera pendant plusieurs mois avant de

rendre son avis consultatif sur le sujet. Bien que cet avis ne soit pas contraignant, il devrait guider le futur droit international du climat.

Pollution plastique

Les pourparlers organisés par l'Onu pour lutter contre l'épidémie mondiale de pollution plastique se sont rapprochés d'un accord lors des négociations à Busan, en Corée du Sud.

Des avancées clés ont été réalisées lors des pourparlers de novembre 2024 ; le cinquième cycle de négociations après la résolution de l'Assemblée de l'environnement des Nations unies de 2022 appelant à un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, y compris dans le milieu marin.

Il faut parvenir à un accord sur trois domaines essentiels : les produits en plastique, y compris la question des produits chimiques ; la production et la consommation durables ; et le financement.

Les États membres doivent désormais trouver des solutions politiques à leurs divergences avant la reprise de la session et parvenir à un accord final qui aborde l'ensemble du cycle de vie des plastiques et réponde à la dynamique mondiale croissante visant à mettre fin à la pollution plastique.

« Il est clair que le monde souhaite et exige toujours la fin de la pollution plastique. Nous devons veiller à élaborer un instrument qui s'attaque au problème avec force plutôt qu'à ne pas le faire à la hauteur

de son potentiel. J'appelle tous les États membres à s'impliquer », a déclaré la directrice exécutive du Programme des Nations unies pour l'environnement (Pnue), Inger Andersen.

Edem Dadzie

COPIE

SOMMATION DE PRENDRE COMMUNICATION DU CAHIER DES CHARGES

L'an deux mille vingt-cinq
Et le Mercredi Vingt-Neuf (29) Janvier à 08 heures 00 minutes

A la requête de Monsieur Ayawo AZOUGO, Pasteur demeurant et domicilié à Lomé au quartier Zanguéra, rue 293, maison Azougo ;

Assisté de la SCP ELI & PIERRE, Société d'Avocats au Barreau du Togo, quartier Agbalépédogan, à 50 mètres des pavés en face de l'Ecole Primaire Publique dénommée Groupe C, angle rues Nougbléga et Gbédyéha, 18 BP 276 Lomé 18 Tél : 22.25.85.75/92.92.00 68. E-mail : scpelipierre@gmail.com, site web : www.elipierre-avocats.com représentée par son gérant, demeurant et domicilié en qualité au siège de ladite société, au siège duquel domicile est élu par la partie poursuivante pour les présentes et leurs suites ;

J'ai : **Nous Mè Anani AMEKUDJI**
Huissier de Justice près le Cour d'Appel
et le Tribunal de Grande Instance de Lomé
demeurant et domicilié en ladite ville,
2ème Rue à gauche après le CED des Etats
quartier Ous Etoules
Sous-séane

Dit et déclaré au saisi :

Monsieur SOKLOU Kokou, informaticien demeurant et domicilié à Lomé au quartier Kégué.
Tel : 98 52 52 57/ 90 09 12 62, ayant pour Conseil Maître Komlan AKPOSSOGNA, Avocat au Barreau du Togo, JORAS, Cabinet d'Avocats, Route de Kpalimé, en face de l'Agence UTB Ave-Maria, 04 BP : 877, Lomé-TOGO, Tel/ Fax 22 25 18 77, E-mail : etudejoras@yahoo.fr/ etudejoras@gmail.com ; demeurant et domicilié à Lomé, où étant en ses lieux et parlant à N'ayant pas de domicile ni résidence connu par le requérant, nous avons conformément à l'article 58 du C.P.C. procédé à la signification de la sommation de grande communication du cahier des charges par affichage à la porte de l'auditoire du Tribunal de Grande Instance de Lomé et par insertion dans le journal TOGOMATIN de Lomé par le Président dudit Tribunal et ce suivant ordonnance N° 1337/2024 du 31 Mars 2024.

Que le cahier des charges dressé par la SCP ELI & PIERRE, Société d'Avocats au Barreau du Togo pour parvenir à la vente sur saisie de l'immeuble rural, bâti objet du titre foncier n°30614 RT inséré au livre foncier de la République Togolaise, Volume 154, Folio 141, d'une contenance de soixante-dix-sept ares trente-trois centiares (77a 33 ca) sis à Lomé Sanguéra au lieu-dit Sagnrako limité au Nord par les Propriétés AZIANTOOZI et AZIANSI Sowanoudé, au Sud et à l'Est par la Propriété ADRAKEY et à l'Ouest par la Propriété DOAGBODZI, saisi par mon requérant à son préjudice par suite du commandement aux fins de saisie immobilière qui lui a été délassé suivant exploit en date de mon ministère en date du 27 Novembre 2024, enregistré et publié au livre foncier de la République Togolaise le 04 décembre 2024, a été déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Lomé le Mardi 21 Janvier 2025 ;

Et, à même requête, demeure, élection de domicile et constitution d'avocats que dessus, j'ai Huissier susdit et soussigné, étant et parlant comme ci-dessus, fait sommation au saisi Monsieur SOKLOU Kokou, informaticien demeurant et domicilié à Lomé :

1. De prendre audit greffe, communication du cahier des charges contenant les clauses et conditions auxquelles sera adjudgé l'immeuble objet du titre foncier objet du titre foncier n°30614 RT inséré au livre foncier de la République Togolaise, Volume 154, Folio 141 sus désigné ;
2. D'y faire insérer ses dires et observations jusqu'au cinquième (5^e) jour précédent l'audience éventuelle ci-dessous fixée, à peine de déchéance, et qu'à défaut de former et de faire mentionner à la suite du cahier des charges, dans ce même délai, la demande en résolution d'une vente antérieure ou la poursuite de folle enchère d'une réalisation forcée antérieure, il sera déchu à l'égard de l'adjudicataire de leurs droits d'exercer ces actions ;
3. De se présenter, pour le cas où il n'y aurait ni dires ni observations sur le cahier des charges, le Jeudi 10 Avril 2025 à quinze (15) heures 00 minute précises par-devant le Tribunal de Grande Instance de Lomé siégeant au Palais de Justice de Lomé dans la Grande Salle d'audience pour adjudication de l'immeuble dont s'agit.

L'informant que l'audience éventuelle aura lieu le jeudi 27 février 2025 à neuf (09) heures 00 minute précise dans la salle ordinaire des dites audiences au Tribunal de Grande Instance de Lomé, sis au Palais de Justice de ladite ville, où seront jugées les contestations soulevées, s'il y a lieu, avec déclaration que s'il n'y a eu de dires ni observations au cahier des charges, la fixation de cette audience sera considérée comme non avenue. Il sera procédé à l'accomplissement des formalités de publicité ainsi qu'à l'adjudication sur saisie immobilière de l'immeuble désigné au cahier des charges ;

Enfin, je lui ai déclaré que faute pour lui de se présenter, il sera donné défaut contre lui de suite et procédé tant en son absence que présence.

**SOUS TOUTES RESERVES
A CE QU'IL N'EN IGNORE**

Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus remis et laissé, copie du présent exploit dont le coût est de _____ F CFA

L'HUISSIER

Mè Anani AMEKUDJI
Huissier de Justice près le Cour d'Appel
et le Tribunal de Grande Instance de Lomé

AVIS DE DECES



**KOROLAKINA Awolom Marie-Yolande
dite « Matiyanyou »
Endormie dans le Seigneur à son domicile
à Lomé,
le lundi 09 décembre 2024 à l'âge de 90 ans.**

REMERCIEMENTS & ANNONCES

Le chef du canton de Kouméa
Le chef du village de Laouda
Le chef du quartier de Piyaloudé
RP. François TIOU, curé de la paroisse Saint Augustin de Solla
La famille KOROLAKINA à Kouméa-Laouda, Lomé et à l'Etranger
La famille EGBEZA à Kouméa-Laouda, Lomé et en Allemagne
La famille DOGO à Kouméa-Laouda à Sokodé et à Lomé
La famille AWISSOBA à Kouméa-Laouda et à Lomé
La famille KPEREOU à Kouméa-Laouda
La famille PILOOU à Kouméa-Laouda
M. KOROLAKINA Tatchankaliké, doyen de la famille KOROLAKINA, cultivateur à Kouméa-Laouda, ses sœurs, frères, enfants et petits enfants
M. DOGO Kom, retraité, son épouse, sœurs, frères et leurs enfants à Sokodé
M. KODOLAKINA Alissa Jérôme, retraité, son épouse, leurs enfants et petits-enfants à Lomé
M. LISSA Tchaa, cultivateur à Tchamba, ses épouses et leurs enfants
M. EGBEZA Mékémassim, cultivateur à Tabindé, ses épouses et leurs enfants
M. HAÏGA Wiyao, Marin à la retraite, ses épouses et leurs enfants à Lomé
Mme TALAKI RIEGA Jeanne et sa famille en Allemagne
Sr. Justine KOROLAKINA, membre de l'Institut Féminin « ABBAYE DE L'ASSEMBLION DE DANYI-DZOGBEGAN »
L'Amicale de SALAKOU à Lomé (AMISAL)
L'Amicale des Ressortissants de Laouda à Lomé
Le Groupe d'Action pour le Développement de Laouda (GADL)

Les enfants de la défunte :

HAÏGA Akoua, ménagère à Kara, son mari et leurs enfants
HAÏGA Anan-Egnintou, ménagère à Sokodé et ses enfants
HAÏGA Odette, ménagère à Kpèlè, son mari, et leurs enfants
EGBEZA Prosper, Electricien-Bâtiment, son épouse et leurs enfants à Kouméa-Laouda
EGBEZA Hodabalo, Auditeur de Justice en formation au Centre de Formation des Professions de Justice (CFPJ), son épouse et leur enfant à Lomé
Les familles : EGBEZA, KOROLAKINA, DOGO, PILOOU, LISSA, AMONA, AHODOU, ATAWASSI, POUHEWA, ALOULA, KALIMAO, HAÏGA, DJAMA, BOUWASSI, HEMOU, KAWELE, PESSEI, BANABESSE, KETEKPENNA, SIMIYE, GNONFALI, KALEKI, HASSOU, AKOU, KETEKETI, KOMBATE BAKONDE, KATAWI, GNAMKE, AMO, PAMAZE, GNANLABA, LABIKE, PAPALI, PASSIKE et PAPOUTI

Les familles parentes, alliées et amies
Profondément touchées des nombreuses marques de sympathie et d'affection que vous leur avez témoignées de diverses manières lors du rappel à Dieu de leur très chère et regrettée :

**KOROLAKINA Awolom Marie-Yolande
dite « Matiyanyou »
Endormie dans le Seigneur à son domicile à Lomé,
le lundi 09 décembre 2024 à l'âge de 90 ans.**

Vous renouvellent leurs sincères remerciements et vous prient de bien vouloir assister ou vous unir d'intention aux obsèques funéraires qui se dérouleront suivant le programme ci-après :

PROGRAMME

Vendredi 31 Janvier 2025 à 14h 00 : Levée du corps à la morgue de Notsè et départ pour Kouméa Laouda
18h 30 : Veillée de prières et de chants au domicile de la défunte, maison EGBEZA, sise à Kouméa-Laouda.
Samedi 1er février 2025 à 05 h 00 - 07 h 30 : Exposition du corps
08 h 00 : Messe d'enterrement à l'église catholique de Laouda suivie de l'inhumation au cimetière catholique
11 h 00 : Salutations d'usage à la maison mortuaire, maison EGBEZA, sise à Kouméa-Laouda
14 h 00 : Danse traditionnelle « Soo »
Dimanche 2 février 2025 07 h 30 : Messe d'action de grâces pour le repos de l'âme de la défunte en la même église

CHANGEMENT DES FORMULAIRES DE DÉPÔT ET DE RETRAIT

**POUR TOUTES OPÉRATIONS
DE DÉPÔT ET DE RETRAIT
EN ESPÈCES,**

AUX GUICHETS DES BANQUES

**vous devrez préciser l'origine
et la destination des fonds**

OKY
Conseil

La Banque Autrement

<https://togo.coris.bank>

